



C.E.S.O.A.-S.C.T.O.W.

Centre d'Études Supérieures d'Optométrie Appliquée

Boulevard Léopold II, 43 – 1080 Bruxelles (BELGIQUE)

Tél./Fax : +32 (0)2.428.52.49

E-mail : cesoa.bxl@sec.cfwb.be

Site internet : www.cesoa.com

Enseignement Supérieur de Type Court de catégorie Technique de Promotion Sociale et de régime 1 pour la formation du Bachelier en Optique-Optométrie
Cours de français langue étrangère et de néerlandais – Formation Aide-soignant
Matricule de la Communauté française de Belgique : 2.197.038
Pouvoir organisateur : Association des Diplômés C.E.S.O.A.-S.C.T.O.W. A.S.B.L.

PROJET PEDAGOGIQUE

1) LE C.E.S.O.A.

- a) Dénomination de l'établissement : le *Centre d'Études Supérieures d'Optométrie Appliquée*, ou en abrégé « *C.E.S.O.A.* ».
- b) Le C.E.S.O.A. est un établissement d'enseignement libre non-confessionnel de Promotion Sociale et subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles sous le numéro de matricule 252.2.197.038.
- c) Le Pouvoir Organisateur est l'A.S.B.L. « *Association des Diplômés du C.E.S.O.A.-S.C.T.O.W.* ».
- d) Le C.E.S.O.A. organise les formations suivantes :
 - a. La section *Bachelier en Optique-Optométrie*, classée dans l'Enseignement Supérieur de Type court, de catégorie technique, de Promotion Sociale et de Régime 1.
 - b. La section *Aide Familial(e)-Aide-Soignant(e)*, classée dans l'Enseignement Secondaire Supérieur de Promotion Sociale et de Régime 1.
 - c. Les unités de formation de *Langues*, classées -selon les cas- dans l'Enseignement Secondaire Inférieur ou Supérieur de Promotion Sociale et de Régime 1.
- e) Le C.E.S.O.A. exige de tous les membres du personnel d'adopter une attitude neutre et de s'interdire d'émettre des opinions politiques, religieuses ou philosophiques et de souscrire au respect de la personne humaine et aux droits de l'Homme.

2) FINALITES PEDAGOGIQUES

Le C.E.S.O.A. a pour objet de préparer tout candidat à :

- a. l'exercice de la profession d'Opticien-Optométriste ;
- b. l'exercice de la profession d'Aide-Soignant(e) ;
- c. la maîtrise des capacités terminales correspondant aux différentes unités de formations des langues dispensées.

Les buts poursuivis dans ces formations sont les suivants:

1. Promouvoir l'épanouissement individuel grâce à une bonne insertion scolaire, sociale, culturelle et professionnelle ;
2. Répondre aux besoins et aux demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels ;
3. Contribuer à la responsabilisation des personnes dans leur apprentissage.

En ce qui concerne les formations professionnalisantes, le C.E.S.O.A. vise, en outre, à procurer à tout candidat l'ensemble des connaissances techniques et professionnelles nécessaires à la pratique judicieuse de ces professions.

Pour la profession d'Opticien-Optométriste en particulier, le C.E.S.O.A. s'engage à :

- Répondre aux conditions instaurées par l'A.R. du 30/10/1964 (modifié par l'A.R. du 14/05/1975) prévoyant les conditions à la profession d'Opticien-Optométriste ; respecter la loi du 15/12/1970 relative à l'exercice des activités professionnelles dans les petites et moyennes entreprises du commerce et de l'artisanat ;
- Rejoindre les conditions du service des soins de santé de l'INAMI en vue d'obtenir l'agrégation en qualité d'Opticien-Optométriste ;
- Faire respecter les directives de l'INAMI (juillet 1990), principalement en ce qui concerne la déontologie de la profession ;
- Faire acquérir des compétences transversales, spécifiques et pratiques pour assurer les différentes prestations professionnelles d'un Opticien-Optométriste, conformément à la réglementation en vigueur en Belgique et à l'évolution des qualifications attendues dans les différents pays de l'Union Européenne ;
- Mobiliser, sur le plan scientifique, des compétences dans une perspective interdisciplinaire et dynamique :
 - ♦ établir des liens entre les concepts et les méthodes issus :
 - ♦ des mathématiques et des statistiques ;
 - ♦ des sciences exactes et des sciences appliquées
 - physique et physique appliquée à l'optique-optométrie
 - chimie et chimie appliquée à l'optique-optométrie ;
 - ♦ des sciences biomédicales et pharmaceutiques appliquées à la profession.
- Mettre en œuvre des comportements professionnels pour :
 - ♦ appréhender les évolutions des techniques et des technologies avec l'esprit critique et le sens des responsabilités que requièrent les prestations dues à la clientèle et le travail au sein d'une équipe ;
 - ♦ répondre aux besoins de formation continuée et de spécialisation dans le domaine de l'optométrie et participer à l'évolution du métier en assurant sa collaboration :
 - ♦ aux écoles en accueillant des stagiaires
 - ♦ aux organisations de défense et de promotion de la profession.
- Développer des compétences (techniques et pratiques) et des attitudes professionnelles pour

mettre en œuvre des prestations de qualité :

- ◆ équiper la clientèle selon ses besoins (lunettes, lentilles de contact, aides visuelles pour basse vision...) ;
- ◆ procéder à la mesure de la fonction visuelle et déterminer la compensation visuelle dont le client a besoin ;
- ◆ collaborer, dans le respect de la législation et des règles de déontologie, avec des partenaires dans le but de mieux répondre aux besoins du public en matière de vision :
 - ◆ professionnels de la science de la vision,
 - ◆ organismes de sécurité sociale et d'aide aux personnes ;
- ◆ assurer l'information de la clientèle et du public en ce qui concerne les sciences de la vision.

Compte tenu des finalités spécifiques de la Section Optique-Optométrie (*cf.* dossier pédagogique), la formation que le C.E.S.O.A. assure est à la fois théorique, pratique et clinique.

Pour la profession d'Aide-Soignant en particulier, le C.E.S.O.A. s'engage à :

Faire acquérir des savoir-faire, des savoir-être et des savoir-devenir qui correspondent au profil professionnel de l'aide-familial(e)–aide-soignant(e) (*cf.* dossier pédagogique)

3) CONSERVATION DU NIVEAU PEDAGOGIQUE

Outre le devoir de respecter les finalités pédagogiques énoncées plus haut, le C.E.S.O.A. et l'ensemble du corps professoral mettront tout en œuvre pour:

- Se montrer ouverts aux besoins nouveaux issus des nouvelles technologies ;
- Se remettre à jour régulièrement, notamment en ce qui concerne les programmes de cours, la méthodologie et la pédagogie ;
- Informer les étudiants quant aux méthodes et critères d'évaluation.

La Direction incitera également son personnel enseignant (professeurs de cours généraux et experts) à participer à toute formation continuée susceptible d'améliorer la qualité de ses cours, tel que recommandé d'ailleurs par le réseau FELSI auquel le CESOA appartient.

4) CONSERVATION DES MOYENS PEDAGOGIQUES

Le C.E.S.O.A. s'engage à assurer:

- Une instrumentation en fonction de l'évolution de la profession (opticien-optométriste et aide-soignant) ;
- Du matériel moderne et performant ;
- Un recrutement des experts professionnels ayant les qualités requises, à savoir:
 - ◆ une expérience professionnelle suffisante ;
 - ◆ une pratique professionnelle quotidienne leur permettant de faire la liaison entre la demande réelle du public et leur enseignement.